



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 mars 2026.

N° 05 / 2026

Approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2025.

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 11 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 10 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 2 membres

Membre(s) absent(s) : 3 membres

Secrétaire de séance : M. TAKAMOANA François

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire		X	
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	X		
Mme MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Conseillère municipale		X	Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épouse HIO Nadine	Conseillère municipale		X	
M. TUTAMARU Edgar	Conseiller municipal	X		

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.2122-7 ;
- VU** le compte administratif et le compte de gestion, du budget principal 2025 visé par le trésorier payeur ;
- VU** l'exposé des crédits consommés ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – ADOPTE le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2025 de la commune de HAO sont arrêtés en recette et en dépenses, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

Libellés	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	786 668 016	513 731 061	120 566 166
Dépenses de fonctionnement	424 032 939	293 827 776	-
Dépenses d'investissement	362 635 077	219 903 285	120 566 166
RECETTES	786 668 016	438 252 050	249 171 416
Recettes de fonctionnement	424 032 939	344 875 429	-
Recettes d'investissement	362 635 077	93 376 621	249 171 416
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-	75 479 011	-
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	-	128 605 250

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **11 (dont 2 procurations)**

Contre :

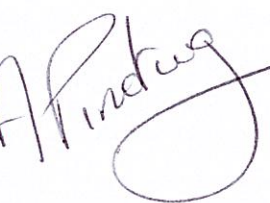
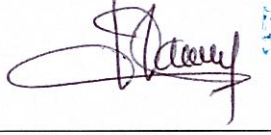
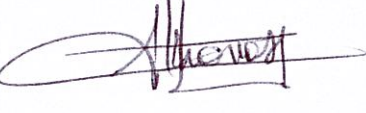
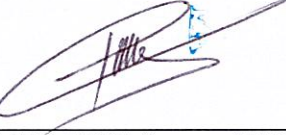
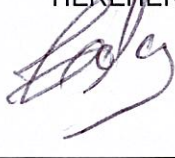
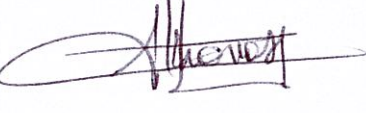
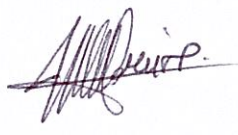
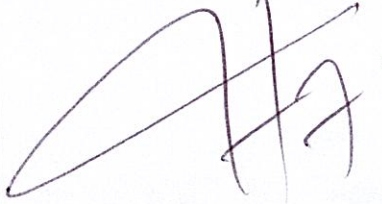
Le Maire ne participe pas au vote





Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire	TAKAMOANA Maniara Premier adjoint  	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2025.

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/03/2026 987-200013465-10260311-DEL-009-2026-DE

40 50 92 82

BP 3884 - 98713 Papeete